

Réunion du Comité d'entreprise du Groupe CPEA

Du mercredi 10 Mai 2017

Présidence *Monsieur TOURNIER*
Membre élu du comité *Monsieur GILLES (Secrétaire) présent*
Membre élu du comité *Monsieur CLEMENT (Trésorier) présent*

La séance est ouverte à 9h15, par le Président *Monsieur TOURNIER*.

Réponses aux questions des délégués :

En ce qui concerne le calcul des congés payés des personnels en CDII, Monsieur TOURNIER répond :

Le calcul prend en compte les 11 mois d'activité sur lesquels sont calculés les 10%, Yannick demande ce qu'il en est des 2% de jours mobiles prévus par la convention collective pour les CDII. Monsieur TOURNIER répond qu'en raison de la durée de notre coupure d'activité estivale cette mesure ne s'applique pas au statut défini. Yannick GILLES vérifiera pour le prochain CE.

En ce qui concerne l'impact de la fusion des ESUP sur les personnels administratifs, Monsieur TOURNIER répond :

Il y a peu d'impact : les heures des personnels administratifs en CDI ne sont pas touchées. Le personnel administratif travaillant à Maisons Laffitte doit déménager sur Saint-Germain en Laye ou, pour une personne, être rapatrié sur le CPEA à Paris avec potentiellement une journée à Issy-les-Moulineaux en raison de l'ouverture du BTS MUC.

En ce qui concerne la consultation des salariés avant les prises de décisions d'affectation, Monsieur TOURNIER répond :

Chaque formateur qui le souhaitait a pu discuter avec un Directeur Pédagogique ou lui-même des évolutions à venir. Bien sûr la communication peut encore être améliorée afin d'éviter tout écueil. Pour mémoire, la Direction tient compte dans la mesure du possible des impératifs des salariés lors de la création des plannings.

En ce qui concerne l'engagement écrit sur les heures de 2017-2018 pour les personnels intermittents, Monsieur TOURNIER répond :

Il est impossible à ce jour de garantir par écrit un plafond horaire. Cependant Monsieur TOURNIER travaille avec les Directeurs pédagogiques pour que les formateurs puissent avoir une bonne idée d'ici juillet de leur emploi du temps l'an prochain. Dans ce cadre, il s'engage à fournir un état comparatif dès le prochain CE des recrutements des apprenants et étudiants sur cette campagne et la précédente.

En ce qui concerne la hiérarchisation des critères discriminants dans le choix des heures affectées aux personnels intermittents, Monsieur TOURNIER répond :

Il n'y a pas à proprement parler de hiérarchisation de critères. Pour autant, la Direction regarde en premier lieu la compétence et formation correspondant aux besoins. Ensuite et sans ordre viennent les critères

d'ancienneté, d'âge, de charge et de situation familiale. Les contraintes de planning à la fois de l'école et des formateurs peuvent aussi imposer des choix managériaux.

En ce qui concerne l'harmonisation des calendriers, Monsieur TOURNIER répond :

Que les mercredis bloqués ne sont pas une solution viable car souvent ils se transforment en une suite de DST pour les apprenants, les membres du Comité d'Entreprise proposent alors d'introduire une semaine bloquée en fin de première année et deux en début de deuxième année avant l'arrivée des premières années. Ainsi les formateurs sont disponibles durant ces périodes et peuvent assurer des cours. Monsieur TOURNIER a pris note et s'est engagé à le proposer durant les réunions avec les Directeurs. Franck CLEMENT insiste particulièrement sur la nécessité de supprimer définitivement les cours du vendredi suivant le jeudi de l'Ascension au mois de mai. Les calendriers 2017/18 étant déjà fixés, rien ne sera fait pour l'année 2018. Une réflexion est en cours au sein de la direction pour trouver une solution.

En ce qui concerne l'évaluation des formations et la création d'un entretien annuel d'évaluation pour les salariés en CDDII, Monsieur TOURNIER propose :

Que les membres du Comité d'Entreprise donnent leur avis sur les documents qui serviront de base à ces évaluations.

Le président demande alors à Yannick GILLES de rédiger un projet de procès-verbal de la présente délibération du comité relative aux points évoqués lors de cette réunion, et en précisant le prochain Rendez-vous le 21 juin à 9h30 à l'ESUP de MAISONS LAFFITTE.

Après un dernier échange de vues en la matière, le Président déclare la séance levée à 10h45.

Paris, le mardi 15 mai 2017,

Yannick GILLES
Secrétaire



Franck CLEMENT
Trésorier



Jean-Baptiste TOURNIER
Président

